

**Nombre de conseillers:**

En exercice: 23

Présents: 20

Votants : 23

**Commune de REALMONT****PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Du 12 mars 2019****Date de convocation :**

05 mars 2019

**Date d'affichage**

13 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le douze mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mr Henri VIAULES, Maire.

**Présents:** Mrs VIAULES, SOULIE, BOYER, CANTALOUBE, CALVET, OUHALIMA, LOPEZ, GARRIGUES, Mmes, FABREGUE, JOLLET, HOULES, HENON, PLO, RIGAUD, BARTHE DE LA OSA, ERODI, PUECH-PANIS, VAÏSSE, Melle BARDOU

**Représentés :** Mme BELOU (Jollet), Mrs NIVOT, (Ouhlima), BAGES (Cantaloube), CHHEANG (Puech-Panis),

Melle Françoise BARDOU a été désignée secrétaire de séance.

**I – ORDRE DU JOUR :**

- 1) Budget Principal et Budgets Annexes – Approbation des comptes de gestion
- 2) Budget Principal et Budgets Annexes – Vote des comptes administratifs
- 3) Intercommunalité- Evaluation des charges transférées 2019- Approbation du rapport de la CLECT
- 4) Budget Régie Funéraire –Autonomie financière
- 5) Dojo- Division parcellaire modificative
- 6) Modification du tableau des effectifs
- 7) Contrat Enfance Jeunesse- Schéma de développement – Signature

**II – INFORMATIONS DIVERSES**

---

**- PROCES VERBAL de la séance du 20 décembre 2018**

Monsieur le Maire propose d'approuver le PV de la séance du 20 décembre 2019. Mme Erodi fait remarquer que ses différentes interventions lors de cette séance ne sont pas inscrites dans le PV, elle souhaite que celles-ci soient intégrées. Pour cela, Mr le Maire lui demande de transmettre ses notes afin de faire cette modification. Compte tenu de ces observations, le Procès verbal de la séance du 20 décembre 2018 sera approuvé au prochain Conseil Municipal.

---

**I – ORDRE DU JOUR :****1/ OBJET : Affectation du résultat Budget Commune -Exercice 2018**

Vu le compte administratif de l'exercice 2018, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1<sup>er</sup> Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à 1 abstention, 21 voix Pour),

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	+ 821 027,59 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (R 002 CA) :	+ 99 387,51 €
<b>c) Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>+ 920 415,10 €</b>

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 147 099,49 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (D 001)	- 144 103,22 €
<b>c) Résultat comptable cumulé (D 001) :</b>	<b>+ 2 996,27 €</b>

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : + 700 000,00 €

Affectation du résultat en section de fonctionnement (R002) : + 220 415,10 €

Mr Garrigues fait remarquer que peu de travaux ont dus être effectués à l'école compte tenu du réalisé bien inférieur aux prévisions. Mr Le Maire lui confirme que des travaux ont bien été réalisés à l'école pendant les vacances mais qu'ils ont été faits en régie. Mr Garrigues observe que, dans ce cas, les travaux rentrent dans le fonctionnement et sont donc inclus dans les frais de scolarité ce qui impacte le coût de fonctionnement par élève. La subvention de l'école privée St Joseph étant indexée sur le coût par élève elle s'en retrouve augmentée.

---

## 2/ OBJET : Affectation du résultat Budget Service Enfance Jeunesse -Exercice 2018

Vu le compte administratif de l'exercice 2018, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1<sup>er</sup> Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,( à 5 abstentions, 17 voix Pour)

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018

2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	- 229 687,12 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (D 002) :	- 78 513,99 €
<b>c) Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>- 308 201,11 €</b>

Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	4 800,08 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (D 002)	- 12 291,51 €
<b>c) Résultat comptable cumulé (D 002) :</b>	<b>- 17 091,59 €</b>

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : 0 €

Affectation du résultat en section de fonctionnement (D002) : - 308 201,11 €

Mr le Maire précise que ce résultat est un résultat brut. Le déficit doit être corrigé des participations de la CAF (PSO, CLAS, plan mercredi, poste animateur) .Il s'élèverait réellement à environ 120.000€ ce qui correspond à la subvention versée à l'association qui auparavant assurait cette mission.

Mme Erodi précise que la subvention de 120.000 € incluait les NAPS. Mr le Maire lui répond que ces activités sont remplacées par le plan mercredi ce qui est équivalent.

Néanmoins, Mr le Maire propose de réunir la commission afin de réfléchir sur une diversification des tarifs ou d'autres solutions. Mr le Maire insiste sur le fait que le service accueille beaucoup d'enfants hors communes et que les familles réalmontoises supportent seules le poids financier du fonctionnement du service, ce qui n'est pas normal.

Mr Garrigues ne pense pas qu'il faut compenser le déficit par une augmentation des tarifs. Abonder ce budget par une subvention du budget général, sur le même principe, qu'une subvention versée à une association, peut, aussi, être un choix politique. Par contre, il insiste sur l'organisation du service ; La fréquentation toujours exponentielle et la satisfaction des familles envers ce service tiennent beaucoup au travail remarquable fait par le Directeur Gaétan Massoutié. Aujourd'hui un niveau de stabilité est atteint, il faut réfléchir à structurer le service pour que la Direction puisse s'appuyer sur plusieurs piliers dans le fonctionnement quotidien.

Mesdames Erodi et Vaïsse soulève le volet social et ne sont pas favorable à des augmentations de tarifs qui pénaliseraient certaines familles

---

### 3/ OBJET : Affectation du résultat Budget Eau Assainissement -Exercice 2018

Vu le compte administratif de l'exercice 2018, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1<sup>er</sup> Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à 1 abstention, 21 voix Pour)

- 1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018  
2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	+ 18 461,34 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (R 002 CA) :	+ 21 464,29 €
<b>c) Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>+ 39 925,63 €</b>

#### Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 133 860,94 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (R 001)	+ 166 623,02 €
<b>c) Résultat comptable cumulé (R 001) :</b>	<b>+ 300 483,96 €</b>

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : + 20.000,00 €

Affectation du résultat en section de fonctionnement (R002) : + 19 925,63 €

Mr le Maire précise que l'excédent de la section d'investissement permet de provisionner pour les travaux de réseaux dans le cadre de l'aménagement urbain.

Aux questions posées sur le transfert de compétences, Mr le Maire répond que les études relatives à ce transfert sont en cours, à leurs issues, plusieurs solutions de gestion seront proposées ensuite le mode de gestion du service et le statut du personnel seront décidés sur ces scénarii.

---

#### **4/OBJET : Affectation du résultat Budget Régie Funéraire -Exercice 2018**

Vu le compte administratif de l'exercice 2018, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1<sup>er</sup> Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018  
2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

##### Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	+ 29 758,24 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (R 001) :	+ 2 086,12 €
<b>c) Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>+ 31 844,36 €</b>

##### Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 11 297,33 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (R 001)	+ 11 730,06 €
<b>c) Résultat comptable cumulé (R 001) :</b>	<b>+ 23 027,39 €</b>

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : + 20 000,00 €

Affectation du résultat en section de fonctionnement (R002) : + 11 844,36 €

Actuellement, il n'y a pratiquement plus de places au cimetière. Cette année 6 caveaux vont être construits pour répondre aux demandes. L'excédent dégagé en 2018 permettra de financer une partie de l'agrandissement du cimetière qui sera inscrit au budget 2019.  
Mme Barthe de la Osa souhaite que dans le projet d'agrandissement le jardin du souvenir soit plus spacieux.

---

#### **5/ OBJET : Affectation du résultat Budget Camping -Exercice 2018**

Vu le compte administratif de l'exercice 2018, et considérant que Mr Henri VIAULES, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Melle Françoise BARDOU, 1<sup>er</sup> Adjointe, pour le vote du compte administratif, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à (1 abstention, 21 voix Pour)

- 1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018  
2°) décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

##### Résultat de la section de fonctionnement

a) Résultat de l'exercice :	- 721,85 €
b) Résultat de l'exercice antérieur (D 001) :	- 637,23 €
<b>c) Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>- 1 359,08 €</b>

##### Besoin réel de financement de la section d'investissement

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 5 506,99 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (D 001)	- 4 659,61 €
<b>c) Résultat comptable cumulé (D 001) :</b>	<b>- 10 166,60 €</b>

Affectation du résultat en section d'investissement (1068) : 0 €

Affectation du résultat en section de fonctionnement (D002) : - 1 359,08 €

Mr le Maire rappelle que Mme Jau est partie à la retraite en fin d'année 2018. Une personne va être recrutée en CDD pour assurer l'accueil cette saison. Une consultation pour une délégation du service sera lancée en 2019 avec effet en 2020.

Tout l'intérieur de l'habitation du gardien a été refait dont une partie en régie et une partie par les entreprises.

## **6/ OBJET : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - ANNEE 2018**

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2018 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif (budget principal de l'exercice 2018),

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal (à 1 abstention, 22 voix Pour)

**-DECLARE** que le compte de gestion (budget principal) dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

## **8/ OBJET : BUDGETS ANNEXES : SERVICE ENFANCE-JEUNESSE, EAU ET ASSAINISSEMENT, REGIE FUNERAIRE, CAMPING : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION- ANNEE 2018**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs annexes de l'exercice 2018 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs (budgets annexes) de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal à (1 Abstention, 22 voix Pour)

**-DECLARE** que les comptes de gestion (budgets annexes) dressés, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

---

#### **9/ OBJET : Evaluation des charges transférées 2019 – approbation du rapport de la CLECT**

En application des articles L 1 609 nonies C du Code Général des Impôts et L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 19 février 2019,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ledit rapport.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, (à 2 Abstentions, 21 voix Pour)

- **ADOpte** le rapport de la CLECT, du 19 février 2019, joint à la présente délibération
- **ADOpte** le montant révisé de l'attribution de compensation qui s'élève à : **328 171,40 €**
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice à l'article **73211**

Mr le Maire précise que lorsque une compétence est transférée on évalue le coût des charges du service. Il vient, alors en diminution de l'attribution de compensation versée à la commune qui exerçait précédemment cette compétence.

---

#### **10/ OBJET: BUDGET REGIE FUNERAIRE – AUTONOMIE FINANCIERE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération antérieure, le Conseil Municipal a approuvé la création du Budget Annexe « Régie Funéraire » qui regroupe toutes les activités liées au service Funéraire.

- Vu les articles L. 2221-4, L. 2221-11 et L. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction comptable M4 pour les services publics industriels et commerciaux,
- Considérant, que les opérations de recettes et de dépenses du Service Funéraire font l'objet d'un budget dédié, dénommé « Régie Funéraire » et d'une comptabilité distincte.

A ce titre, et pour une mise en conformité juridique et financière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de doter ce budget annexe de la seule autonomie financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr Le Maire, et après en avoir délibéré, (à 1 Abstention, 22 voix Pour),

- **DECIDE** de doter le Budget Annexe « Régie Funéraire », assujetti à la TVA, de l'autonomie financière, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Toute l'assemblée s'accorde à dire que ce service est essentiel pour la population par la qualité du service rendu et l'accompagnement très humain des familles.

---

## **11/ OBJET: Mise à disposition d'un terrain à la Communauté de Communes du Centre Tarn- Construction d'un Dojo Départemental**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 juin 2014 mettant à disposition de la Communauté de Communes Centre Tarn des parcelles de terrain, aux lieux-dits « La Prade et Coustet vielle » pour la construction d'un Dojo Départemental.

La construction de ce bâtiment s'est achevée en 2018. Il convient maintenant de redéfinir exactement la superficie de terrain mis à disposition (parcelle cadastrée N°1558 –Section C - pour partie) selon plan parcellaire joint.

Afin de concrétiser cette décision il est nécessaire d'établir un procès verbal précisant les modalités de la dite mise à disposition,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre à la disposition de la Communauté de Communes Centre Tarn à titre gratuit et pour une durée illimitée, une partie de la parcelle cadastrée Section C n° 1558 selon plan parcellaire joint.

- **AUTORISE** le Maire à signer, pour le compte de la Commune, le procès verbal et toutes les pièces afférents à cette décision.

---

## **12/ OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, trois agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade à la promotion interne. Il serait souhaitable de permettre à ces agents d'obtenir cette promotion au sein de la collectivité. De plus, le poste d'un agent partant à la retraite au mois de mai doit aussi être pourvu sur un grade différent. Il convient donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière/service	Suppression	Nbre	Création	Nbre	Date effet
<b>Technique</b> (Ecoles- mairie)	Adjoint Technique Territorial Echelle C1 – IB 348-407 Temps complet	2	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> CI– IB 351-483 Temps complet	2	01 avril 2019
<b>Administratif</b> (Service Population)	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> CI- IB 446 -707 Temps complet	1			01 mai 2019
<b>Administratif</b> (Service Population)			Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> CI - IB 380- 548 Temps complet	1	15 avril 2019
<b>Animation</b> (Enfance Jeunesse)	Adjoint d'animation Echelle C1 - IB 348-407 Temps complet	1	Adjoint d'animation Principal 2 <sup>ème</sup> CI IB 351-483 Temps complet	1	01 avril 2019

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré et (à l'unanimité)

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Mr le Maire précise que la collectivité a pris beaucoup d'ampleur ces dernières années. Le départ à la retraite au service administratif permettra de restructurer les missions des agents au sein de ce service, d'y adjoindre un agent, en retour d'un congé maladie, au poste de saisie comptable et de redonner à la D.G.S. ses missions premières.

Mr le Maire attend les résultats du recensement pour savoir si la Commune passe le seuil de 3.500 habitants ce qui permettrait d'obtenir plus de dotations de l'Etat.

Mme Erodi souhaite savoir quelle solution a été choisie pour pallier à l'absence de l'agent mise à disposition de l'association Réalités réalmontaises par la Commune.

Mr le Maire lui répond que l'association a fait son propre recrutement et que la Commune lui verse une subvention exceptionnelle pour compenser cette dépense supplémentaire. Cette décision a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en fin 2018.

### **13 / OBJET: Contrat Enfance CENTRE TARN 2018/2021 – Schéma de développement - Signature**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 est terminé. Afin de maintenir les services et les actions mises en place en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, sur la base d'un diagnostic partagé, réalisé par la Communauté de communes Centre Tarn, en collaboration avec tous les partenaires concernés, il est nécessaire, de signer un nouveau contrat et de valider le nouveau schéma de développement pour la période 2018/2021.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider le projet de schéma de développement Petite enfance–Enfance Jeunesse afin de maintenir

et de développer les services existants pendant la durée du contrat.

- de solliciter auprès de la CAF et de la MSA Nord Midi Pyrénées le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse pour une période de 4 ans (2018-2021) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Centre Tarn

Le Conseil Municipal a ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les propositions énoncées ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer la Convention d'objectifs et de financement 2018/2021 et toutes les pièces afférentes à cette décision.

---

## **II – INFORMATIONS DIVERSES**

Mr le Maire informe l'Assemblée de la date des élections européennes, le dimanche 26 mai 2019, et demandent aux Elus de participer à l'organisation de ce scrutin.

---

## **III – Vente de l'ancienne maison de retraite**

Mme Erodi souhaite savoir si le dossier de la vente de l'ancienne maison de retraite a évolué depuis la réunion du 7 mars 2019.

Mr le Maire lui répond que non, il y aura une réunion publique le vendredi 15 mars pour informer la population et répondre aux différentes questions.

Mr le maire précise qu'il est important de prendre une décision car l'emprunt qui court actuellement grève Le budget de l'Ehpad.

S'en suit un échange au sein de l'assemblée chacun exprimant ainsi son opinion.

## **IV – ANNEXE :**

- Interventions de Mme Karen ERODI, Conseillère Municipale

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

## **CONSEIL MUNICIPAL 12 MARS 2019**

### **- PROCES VERBAL de la séance du 20 décembre 2018.**

Madame ERODI fait remarquer que le dernier conseil a eu lieu il y a trois mois et que nous avons toujours le PV à valider seulement depuis peu, et sous format non modifiable, non amendable et que ses différentes interventions lors de cette séance ne sont pas inscrites ou sont modifiées. Elle fait également remarquer que cela pose problème quant à la liberté d'expression des élus et à l'information des Réalmontais.

Mme ERODI demande également que les documents demandés en conseil municipal soient transmis car ils ne le sont jamais.

### **1/ Affectation du résultat Budget Commune – Exercice 2018**

La subvention de l'école privée St Joseph étant indexée sur le coût par élève elle s'en retrouve augmentée ET LE MONTANT QUE L'ON DEMANDE AUX AUTRES COMMUNES.

### **2/ Affectation du résultat Budget Service Enfance Jeunesse – Exercice 2018**

Madame ERODI demande pourquoi vouloir pénaliser les familles hors communes alors que la compétence va passer à la communauté des communes.

Elle ajoute que la ville de Réalmon est ce qu'elle est, grâce aux villages alentours (ces commerces, associations tenues par des « hors communes »...) alors pourquoi faire de la ségrégation...

### **3/ Affectation du résultat Budget Eau Assainissement – Exercice 2018**

Mme ERODI demande si le personnel sera transféré avec la compétence ou si le personnel dédié restera à la charge de la commune ?

Elle fait également remarquer que le transfert de la compétence a été actée avant d'avoir les études sur ce services et que nous aurions pu attendre le résultat car il n'y avait pas d'obligation de transfert avant 2023 et que des choix vont être fait sans savoir si le service sera public ou privé par la suite.

### **4/ Affectation du résultat Budget Régie funéraire– Exercice 2018**

Mme ERODI demande si le Maire réfléchit à faire passer l'agrément à un membre du personnel, vu que la personne habilitée est proche de la retraite, afin de maintenir ce service en régie municipale.

Elle redemande, comme au conseil municipal précédent, si la majorité à dans l'idée de faire passer le service au privé ?

### **5/ Affectation du résultat Budget Camping – Exercice 2018**

Suite à l'annonce du Maire, de lancer une consultation pour une délégation de service public, Mme ERODI précise qu'en délégation de service public, concrètement le service est géré par le privé et que les tarifs du camping pourront augmenter car souvent c'est plus cher en gestion privée.

Il est regretté par l'opposition que la commission « camping » ne se réunisse pas pour les recrutements de personnel et ni pour parler de la délégation de service public de ce service municipal.

### **12/Modification du tableau des effectifs**

Mme ERODI fait remarquer qu'un poste de 10h sera remplacé par un mi-temps ...

### **13/Contrat enfance CENTRE TARN 2018/2021 – Schémas de développement – Signature**

**Madame ERODI signale qu'elle ne prendra pas part au vote car le manque de document ne lui permet pas de juger le contenu de ce contrat et demande à ce que ce soit précisé dans le PV.**

Mme ERODI s'étonne que nous votons qu'en mars 2019 un contrat pour une période 2018-2021 et précise que nous n'avons pas, comme proposé dans la délibération, les éléments annoncés tel que : le nouveau schéma de développement, ni le diagnostic partagé réalisé par la communauté des Communes Centre Tarn.

Elle ajoute qu'il aurait été bon d'avoir les éléments pour pouvoir voter en connaissance de cause et demande de la transparence et de la démocratie au sein du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES DE MADAME ERODI

### **1/VENTE ANCIENNE MAISON DE RETAITE ET CESSIION A L'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME**

Mme ERODI lance le débat et souhaite savoir si le dossier de la vente de l'ancienne maison de retraite a évolué depuis la réunion du 7 mars 2019.

L'opposition demande à ce qu'il y ait un référendum sur la vente de l'ancienne maison de retraite.

Le Maire répond par la négative.

Mme ERODI ajoute que le projet doit être défini, travaillé et réfléchi collectivement.

L'association nous vend qu'une idée et nous ne pouvons pas imposer à la population un tel projet dans l'urgence.

En tant qu'élus nous devons sensibiliser, échanger avec les habitants de Réalmont pour que les personnes accueillies soient bien intégrées. Nous ne pouvons pas porter un projet quand on vient de le découvrir.

Mme ERODI signale qu'un collectif pour la réquisition de ce bâtiment par la préfecture pour y loger des SDF et personnes en difficultés avait contacté le Maire. Cette solution aurait permis de ne pas vendre l'ancienne maison de retraite.

La préfecture n'a pas donné suite, le Maire de Réalmont ne s'étant pas saisi du dossier pour l'appuyer.

Mme ERODI ajoute que nous pouvons aller plus loin dans la réflexion car l'association Habitat et Humanisme gère des EHPAD, un parc immobilier locatif et que ce n'est pas une association humanitaire. Elle demande si dans le futur le projet du Maire n'est pas de vendre notre maison de retraite communale ???

## **2/MISE EN VENTE HOTEL NOEL**

Madame ERODI demande au Maire qui a mis en vente l'Hôtel Noël sur le bon coin et via une agence immobilière.

Questions posées : qui vend puisque ce bien est communal? qui a mis en vente le bien ?

Plusieurs élus s'étonnent qu'une agence immobilière ait pu mettre ce bien communal à la vente sans mandat du Maire de la commune...Ils demandent au Maire de faire le nécessaire pour que ces annonces soient supprimées afin d'éviter ces fausses informations mais aussi pour l'image du village.